



**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2010**

L'an deux mille dix, le quinze décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 54
Nombre de Présents : 38
Nombre de votants : 38
Date de la Convocation : 3 décembre 2010

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte-rendu est validé.
Validation du compte rendu du 30 septembre 2010.

1) Ordures ménagères (OM)

- *Tarifification des ordures ménagères 2011*

Considérant la hausse de 2.5% des tarifs appliqués par le SICTOM à partir de 2011, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents fixe les tarifs 2011 de la redevance ordures ménagères comme suit :

➤ 1 personne :	87 €
➤ 2 personnes :	164 €
➤ 3 personnes :	224 €
➤ 4 personnes :	243 €
➤ 5 personnes et + :	283 €
➤ Résidences secondaires :	123 €

- *Admission en non valeur*

Suite à l'épuisement des procédures de recouvrement, la Perception nous sollicite pour admettre en non valeur 1 707.93 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve l'admission en non valeur de la somme ci-dessus énumérée.

- *Mise en place du prélèvement automatique en 3 fois sans frais.*

Suite à la réunion le 13/10/2010 avec Mme GUENOT, Perceptrice à Chaussin, il est convenu que ledit prélèvement s'effectuerait en 3 mensualités : 10 avril / 10 juillet / 10 octobre.

La mise en œuvre du prélèvement pourrait s'opérer selon les échéances suivantes :

- **Novembre / décembre 2010** : publicité à destination des contribuables par courriers individuels et affiches dans les lieux publics (mairies, TP, pôle d'accueil...)
- **Fin décembre 2010** : envoi des rôles aux communes pour modification
- **Fin janvier 2011** : retour des rôles modifiés par les communes
- **Février 2011** : traitement par la Collectivité des rôles



- **20 mars 2011** : envoi de tous les rôles en TP, même les non prélevés
- **20 juin 2011** : envoi des rôles pour les prélevés (2^{ème} prélèvement)
- **20 septembre 2011** : envoi des rôles pour les prélevés (3^{ème} prélèvement)

Le coût d'un prélèvement pour la collectivité est estimé à **0.122 €**.

2) Etude MARPA : choix du bureau d'étude

Vu l'appel d'offre lancé pour la réalisation d'une étude de faisabilité/opportunité relative à l'implantation d'une MARPA ou d'un Vill'âge bleu sur le territoire de la Communauté de Communes,

Vu les candidatures reçues et après examen des prestations et des coûts induits par la Commission d'appel d'offres, le Président propose de retenir l'observatoire régional de la santé (ORS) pour effectuer cette prestation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de retenir l'observatoire régional de la santé (ORS) pour réaliser l'étude de faisabilité/opportunité relative à l'implantation d'une MARPA ou d'un Vill'âge bleu sur le territoire de la Plaine Jurassienne pour un coût de 35 770 € HT. Les crédits correspondants ont été inscrits à l'article 2031.

3) Frontons sportifs et produits assimilés

Les frontons de Molay et Rahon ont été installés. Sollicitations des communes en 2011 pour permettre l'implantation de 3 nouveaux frontons (montant estimatif pour un équipement de 12m pose comprise 8 668 € HT soit 10 366 €TTC)

La commune de Pleure a effectué une demande mais pour des jeux adaptés aux 5/12 ans (escalade/tournequets...).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de donner le choix aux communes du territoire pour la pose soit d'un fronton sportif, soit de jeux à destinations des pré-adolescents. Il est précisé que, dans un premier temps, les communes n'auront pas la possibilité de cumuler les équipements et que le montant des jeux assimilés aux frontons devra être dans une fourchette de prix identique à celle des frontons.

4) Développement durable : aide à l'efficacité énergétique

Le Président propose d'apporter une aide à la décision aux particuliers pour la réalisation de travaux permettant d'obtenir au final des logements à basse consommation d'énergie (BBC). L'ambition est de multiplier le nombre de bâtiments résidentiels à basse consommation d'énergie sur le territoire de la Plaine Jurassienne, de réduire ainsi les charges énergétiques des ménages tout en contribuant à maintenir une activité et développer de nouveaux emplois qualifiés dans le secteur du bâtiment.



Cette aide serait à destination des propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs de résidences principales qui souhaitent bénéficier du conseil personnalisé d'un thermicien afin de déterminer la nature des travaux à envisager pour répondre aux exigences de la performance BBC.

Considérant que le coût global d'un **audit énergétique** réalisé par un bureau d'étude thermique labellisé est de 600 €.

VU l'aide régionale allouée en la matière par le Conseil Régional de Franche Comté, soit 450 € pour un projet de rénovation

Le Président propose de verser une subvention au particulier d'un montant de 150 € équivalent au solde de la prestation. Cette mesure incitative porterait sur les aspects suivants :

- étude du bâti (isolation des parois et des ouvrants, ponts thermiques, étanchéité à l'air)
- étude des équipements (ventilation, chauffage et production d'eau chaude sanitaire, systèmes utilisant les énergies renouvelables, éclairage).

Des préconisations détaillées sur les travaux à réaliser ainsi qu'une liste des priorités de travaux, des coûts estimatifs et des aides financières sont établies par le prestataire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'instituer ce nouveau régime d'aide. Sous réserve de la constitution d'un dossier complet, les aides seront versées par ordre chronologique des demandes dans la limite des 30 000 € budgétisés à cet effet.

5) Réhabilitation de la caserne des pompiers de Chaussin

M. PETITJEAN expose la sollicitation du SDIS pour participer financièrement à la réhabilitation de la caserne des pompiers de Chaussin. Il précise que la participation de la Plaine Jurassienne est estimée à 174 000 € soit 50% de la dépense totale HT.

M. PETITJEAN précise qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la caserne actuelle qui n'est plus fonctionnelle. Néanmoins, avant de prendre toute décision en la matière, il souhaiterait connaître la future carte de déploiement des casernes (quid du devenir de Neublans, Annoire et Petit-Noir).

6) Report d'investissement

Dans le but d'améliorer la gestion des dépenses d'investissement et de réduire les délais de paiement aux fournisseurs, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente. *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'ouvrir les crédits suivants à la section investissement*



des budgets ci-dessus énumérés qui pourront être corrigés en hausse ou baisse lors du vote du budget.

Budget portage

Compte	Libellé	Budget 2010	Autorisation d'engagement 2011
2188	Autres immobilisations incorporelles	5 050 €	1 262.50 €

Budget crèche

Compte	Libellé	Budget 2010	Autorisation d'engagement 2011
2135	Installation générale	2 000 €	500 €
2184	Mobilier	4 000 €	1 000 €
2188	Autres immobilisations incorporelles	1 000 €	250 €

Budget RAM

Compte	Libellé	Budget 2010	Autorisation d'engagement 2011
2135	Installation générale	6 000 €	1 500 €
2184	Mobilier	500 €	125 €
2188	Autres immobilisations incorporelles	1 000 €	500 €

Budget principal

Compte	Libellé	Budget 2010	Autorisation d'engagement 2011
2031	Frais d'étude	90 000 €	22 500 €
2033	Frais insertion	5 000 €	1 250 €
205	Concession et droits similaires	21 800 €	5 450 €
2111	Terrains nus	220 689 €	55 172.25 €
2183	Matériel de bureau et informatique	30 000 €	7 500 €
2184	Mobilier	75 904 €	18 976 €
2188	Autres immobilisations corporelles	170 200 €	42 550 €
2313	Immobilisations en cours	150 000 €	37 500 €
2314	Construction sur sol d'autrui	5 000 €	1 250 €
238-023	Avances des immobilisations corporelles	10 000 €	2 500 €
4581	Dépenses subventions par mandat	45 000 €	11 250 €



7) Divers

- **Attribution d'un fonds de concours** : considérant la volonté de la commune de Chaussin de créer un parking poids lourds. Vu que ce parking concernera le stationnement des camions de l'ensemble des communes de la Plaine Jurassienne. Vu la sollicitation de la commune de Chaussin pour bénéficier d'une fonds de concours correspondant à 50% du montant global du coût des travaux estimés à 41 145.21 € soit 20 572.60 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'allouer un fonds de concours d'un montant de 20 572.60 € à la mairie de Chaussin pour réaliser les travaux nécessaires à la création de cette infrastructure.

- **Groupement de commande accessibilité ERP / Voirie** : Lancement de l'appel d'offre à réception des fiches ATESAT manquantes. Le nouveau correspondant à la DDT sera désormais M. Cyrille VAUDEVILLE (03.84.79.86.44).

- **Passage de la notation à l'évaluation** *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'adopter le principe de l'expérimentation de l'entretien professionnel annuel. Il sera appliqué en 2010 à l'ensemble des fonctionnaires territoriaux et la notation sera supprimée. Il décide également d'adopter le modèle proposé par le Comité Technique Paritaire du CDG39.*

- **Acceptation des CESU pour le paiement des prestations de la crèche/halte garderie.**
Vu l'existence d'une dérogation qui exonère de frais d'encaissement les collectivités locales pour les prestations de garde de jeunes enfants, le Président propose, sous réserve de l'obtention de cet agrément, d'accepter les CESU pour le paiement des prestations crèche de la Collectivité. *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'accepter les paiements par CESU pour les prestations crèche.*

- **Acquisition d'une nouvelle armoire frigorifique pour le service portage repas et volonté de donner l'ancienne à une commune**
Suite à une panne technique, le Président explique qu'il est nécessaire de remplacer l'armoire frigorifique. Le nouvel équipement plus adapté aux locaux est estimé à 2 619.24 € TTC. M. PETITJEAN expose que l'ancienne armoire frigorifique peut être donnée en l'état à toute commune qui en fera la demande. *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'acquérir ce nouvel équipement.*

- **Sortie neige raquettes / ski fond pour les adolescents (public 11/15 ans)**
Le Président propose d'organiser une journée raquettes ou ski de fond à destination des adolescents (public 11-15 ans). Le coût de cette journée (hors transport) est estimé à environ 20 € par enfants (repas, location de matériel et forfait compris). La Plaine Jurassienne prendrait à sa charge 50% du montant pour les enfants du territoire, les extérieurs paieront plein tarif.

La Communauté de Communes prendrait également à sa charge le transport dans son intégralité soit 395€.



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide l'organisation de cette manifestation. Les crédits correspondants ont été budgétisés dans le cadre du budget principal 2010.

- **Projet de parc national des zones humides**

Le Président informe l'Assemblée qu'un projet de parc national couvrant l'intégralité du territoire de la Communauté de Communes est à l'étude. Il convient dès à présent de connaître les avantages et les inconvénients induits par cette démarche pour pouvoir se positionner sur l'opportunité d'un tel label sur le territoire.

- **Aide au hand-ball.**

Suite à la sollicitation de l'ES Chaussin et considérant le niveau pratiqué par l'équipe masculine qui évolue en nationale, le Président propose de prendre en charge 50 % des frais de transport collectif de cette équipe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (2 ABSTENTIONS, 2 CONTRE) accepte le versement de cette aide estimée à 5 130 € pour 13 matchs.

- **Organisation d'une conférence par le botaniste Jean Marie PELT.**

Considérant les remises des trophées du développement durable, le Président propose à cette occasion d'organiser une conférence par le botaniste fondateur de l'Institut européen d'écologie Jean-Marie PELT. Le coût de cette prestation est estimé à 2 000 € auxquels viendront s'ajouter les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.

Cette soirée se clôturera par une cérémonie de remise des trophées du développement durable suivi d'un pot organisé par la communauté de communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide l'organisation de cette manifestation. Les crédits correspondant ont été budgétisés dans le cadre du budget principal 2010.